

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 28 septembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DAC 59 Budget participatif : Mise en œuvre du projet « Coups de Culture ». Subvention (14.500 euros) et convention avec l'association Théâtre Paris-Villette (19e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'association Théâtre Paris-Villette une convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 12 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'équipement est attribuée à l'association Théâtre Paris Villette, 211 avenue Jean Jaurès (19e), afin de mettre en œuvre le projet « coups de culture » lauréat du budget participatif 2017. 184153 ; 2018-08415

Article 2: La dépense correspondante de 14 500 euros sera imputée sur la nature 20421, rubrique 3820, AP 1805178, budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2018 et suivants.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention relative à l'attribution de la subvention d'équipement, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO